

COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes du bourg, sous la présidence du Maire, Madame Laëtitia CALENDREAU.

Convocation le 20 janvier 2021-Additif transmis le 25 janvier 2021

APPEL DES ÉLUS

Présents : Laëtitia CALENDREAU – Christophe USCAIN – Christine BERLAND – Thierry GOURAUD – Annie SOULAT – Lucien CHAULET – Bernard DUFAY – Jean BRASSEUR – Chantal PAULAT – Jean-Claude PAULET – Marie-Josée BARBOT - Franck GIETHLEN - Cécile NAPOL – Francis RIBETTE – Frédéric BÂCLE- Stéphane PREVOST est arrivé à 9h45

Absents : Astrid TAILLEBOCQ - Sandrine AMÉRYCKX - Séverine BELLAYER

Procurations : Sandrine AMÉRYCKX à Francis RIBETTE - Séverine BELLAYER à Cécile NAPOL - Astrid TAILLEBOCQ à Stéphane PREVOST

Désignation du secrétaire de séance : Christine BERLAND

Approbation du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité

DL2021001 -Engagement des dépenses d'investissement 2021 au budget général

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 du budget général, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2020.

Arrivée de Stéphane PREVOST 9H45

DL2021002 - Modification des statuts de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ADOPTE la modification des statuts telle que présentée en annexe.

- DEMANDE à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

DL2021003 - Prise de la compétence d'organisation de la mobilité par la Communauté de communes Porte Océane du Limousin

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ÉMET un avis défavorable à la prise de compétence AOM par la Communauté de communes Porte Océane du Limousin au 1^{er} juillet 2021.

DL2021004 - Désignation d'un référent Développement Durable à la P.O.L

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE de nommer en qualité de conseiller municipal, référent Développement Durable à la Porte Océane du Limousin :

- Chantal PAULAT en tant que titulaire
- Frédéric BÂCLE en tant que suppléant

DL2021005 - Désignation d'interlocuteurs privilégiés auprès du service ESP87 (service énergie) du syndicat d'électrification de la Haute-Vienne (SEHV)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2021

- DÉCIDE de nommer, comme Référents Énergie :
 - Mr Thierry GOURAUD, adjoint au maire
 - Monsieur Ludovic BOBIN, responsable du service des interventions techniques

DL2021006 - Mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire : lancement de la procédure

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.
- AUTORISE Madame le maire à signer la convention avec le Préfet relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.
- DÉCIDE d'utiliser les services de DEMATIS et le système E-legalite.com-ACTES pour la mise en œuvre de cette procédure.
- SOLLICITE de l'Etat le maximum de subvention au titre de la DETR.
- DONNE tous pouvoirs à Madame le maire pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'AUTORISE à signer tous les documents s'y rapportant.

DL2021007 - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation et mise à jour du tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE, à compter du 25 janvier 2021, la suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 9/35^{ème}.
- FIXE, conformément au tableau ci-dessous, l'effectif des emplois permanents :

FILIERES ET GRADES	Catégorie	Effectifs budgétaire ETP	Effectifs pourvus ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		4,00	4,00
Attaché territorial	A	1,00	1,00
Adjoint administratif pl 1 ^o classe	C	1,00	1,00
Adjoint administratif pl 2 ^{ème} classe	C	1,00	1,00
Adjoint administratif	C	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE		7,75	7,75
Technicien pl 1 ^{ère} classe	B	1,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	1,00
Adjoint technique principal 2 ^o classe	C	0,85	0,85
Adjoint technique	C	4,90	4,90
FILIERE MEDICO-SOCIALE		2,95	2,95
ATSEM pl 1 ^o classe	C	0,50	0,50
ATSEM principal 2 ^o classe	C	2,45	2,45
FILIERE ANIMATION		0,78	0,78
Adjoint d'animation	C	0,78	0,78
TOTAL		15,48	15,48

COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2021

DL2021008 - Indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes au sein de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE les agents concernés à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer pour les besoins du service à l'intérieur de la commune.

Sont concernés les personnels titulaires, contractuels, stagiaires, occupant les emplois suivants :

Services	Fonctions
Restauration scolaire	Responsable Responsable-adjoint
Propreté des bâtiments	Agent chargé de l'accueil et de l'entretien des bâtiments communaux

- PRÉCISE que ce sont les fonctions exercées qui permettent l'attribution de cette indemnité forfaitaire annuelle de fonctions itinérantes : l'agent qui ne remplirait plus les conditions ne pourra plus y prétendre.

- PRÉCISE que les frais de transport seront pris en charge dans les conditions prévues à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 et dans la limite du taux fixé par l'arrêté interministériel du 28 décembre 2020,

- FIXE le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle, versée mensuellement à chaque agent, à 210 €.

- AUTORISE Madame le Maire à procéder au paiement de cette indemnité.

DL2021009 - Mise à disposition d'énergie électrique aux professionnels et commerçants pour l'exercice de leur activité

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE le raccordement à une prise électrique communale aux professionnels et aux commerçants, en manifestant le besoin, pour l'exercice de leur activité.

- DIT, que conformément à la délibération 2020042 du 19 juin 2020 portant sur les délégations consenties au maire par le conseil municipal, Madame le maire est chargée de fixer le montant de la participation aux frais d'énergie électrique en fonction du motif de la demande et du coût de l'énergie en vigueur.

- AUTORISE Madame le maire à signer les conventions à intervenir.

DL2021010 - Mise à disposition de terrains privés à la commune dans le cadre de manifestations organisées par la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le maire à solliciter auprès des propriétaires concernés la mise à disposition gratuite de leurs terrains au bénéfice de la commune et à signer les conventions d'occupation temporaire correspondantes.

- DIT que la commune prendra en charge tout dommage causé par un fait survenu sur le terrain pendant la durée de l'occupation.

COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2021

- La commune de SAINT-BRICE-SUR-VIENNE souscritra toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir les détériorations de toute nature et éventuels dommages corporels et matériels.

DL2021011 - Prêt de matériel, à titre gracieux, à la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité - 1 voix contre

- AUTORISE Madame le maire à signer les conventions de prêt gratuit de matériels avec les personnes intéressées.

- DIT que les frais de réparation ou perte du matériel prêté seront à la charge de la commune. Un constat succinct du matériel prêté sera effectué entre les différentes parties à la mise à disposition et à la restitution de celui-ci.

- La commune de SAINT-BRICE-SUR-VIENNE s'engage à souscrire tout contrat d'assurance destiné à garantir le matériel prêté contre le vol, l'incendie, le dégât des eaux, les détériorations de toute nature ainsi que sa responsabilité civile au titre des éventuels dommages corporels ou matériels pouvant survenir du fait de son utilisation pendant la période du prêt.

DL2021012 - Projet de construction d'une crèche et/ou d'un parc de stationnement

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de construction d'un parc de stationnement et/ou d'une structure d'accueil pour les jeunes enfants, à proximité de l'école du bourg.

- CHARGE Madame le maire de contacter les acteurs concernés (caisse d'allocation familiale, caisse de mutualité sociale agricole, conseil général...) pour mener les études de besoins et de faisabilité pour la réalisation de ces deux projets.

- PROPOSE, sous réserve que le projet de construction de ces deux équipements puisse être finalisé et adopté, d'acquérir la parcelle BA 47 au prix de 45 000.00 €.

DL2021013 - Imputation de biens meubles de faibles valeurs en investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE l'imputation des biens meubles, dont le montant unitaire est inférieur à 500 € TTC et dont la durée d'utilisation est supérieure à un exercice comptable, précisés ci-dessous en section d'investissement :

- Petit mobilier et ameublement (chaises, tables, bureaux, meubles...)
- Installation et matériel de voirie : panneau de signalisation, barrières, poubelles, potelets, miroirs
- Matériel électoral : urne, isolement
- Entretien ménager : distributeurs de papier, de savon

DL2021014 - Covid-19 : recrutement d'agents vacataires pour faire face aux mesures sanitaires gouvernementales

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2021

- AUTORISE, pendant toute la durée de la pandémie et pour faire face aux mesures sanitaires gouvernementales, Madame le maire à recruter des agents vacataires pour réaliser des prestations dans les domaines suivants et fixe le taux de vacation correspondant :

TAUX HORAIRE	Activités concernées
Smic en vigueur	Surveillance périscolaire (cantine, pause méridienne, garderie), accueil et entretien des bâtiments communaux

- DONNE tout pouvoir à Madame le maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DL2021015 - Convention de mise à disposition rapide et ponctuelle de travailleurs, avec l'association « Pouce travail » pour le bon fonctionnement des services publics communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le maire à solliciter l'association Pouce Travail pour la mise à disposition rapide de personnel dans les missions suivantes :

- Surveillance et accompagnement des élèves pendant les temps périscolaires (cantine, pause méridienne, garderie)
- Aide à la restauration scolaire
- Entretien et maintenance des bâtiments, espaces et voies publics, matériels et véhicules
- Accueil et nettoyage des bâtiments communaux

- La facturation mensuelle est basée sur les heures effectives travaillées. Le tarif horaire, intégrant l'ensemble des coûts de personnel, est fixé comme suit : tarif horaire selon SMIC en vigueur, toutes charges comprises, majoré de 25 % en cas d'heures supplémentaires et jours fériés, majoré de 50% pour le travail du dimanche.

- DONNE tout pouvoir à Madame le maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DL2021016 - Convention de mise à disposition par la commune de Saint-Martin de Jussac d'un agent en contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) pour une période d'immersion

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise à disposition, à titre gratuit, de l'agent en PEC de la commune de SAINT-MARTIN DE JUSSAC au profit de la commune de SAINT-BRICE SUR VIENNE pour une période d'immersion de 1 semaine et un temps de travail de 11 heures par semaine.

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

INFORMATION :

Présentation plaquette de communication Syndicat Vienne Briance Gorre.

Décisions du maire depuis la dernière séance :

- Décision du maire n° 2020024 du 05 décembre 2020 désignant Me Philippe CLERC, avocat, pour l'affaire du Comité des Fêtes de la Fabrique représenté par sa présidente Madame Françoise LAGARDE contre la commune de Saint-Brice-sur-Vienne

COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2021

- Décision du maire n° 2020025 du 28 décembre 2020 portant sur le prix de vente de l'immeuble cadastré section BN n° 98 et n° 99
- Décision du maire n° 2020026 du 31 décembre 2020 relative à la signature de l'avenant 1 au contrat d'assurances « dommages aux biens »

Séance levée à 10H55